

DROIT DE REPONSE de Monsieur Bruno BESCHIZZA– MonAulnay.com

Vous avez mis en ligne le 2 juin dernier un article intitulé « *La mairie d'Aulnay-sous-Bois poursuit MonAulnay.com pour avoir relayé les affaires de corruption concernant l'urbanisme* ».

Une fois n'est pas coutume, vous tentez de semer la confusion et l'amalgame auprès de vos lecteurs, dans le but de nuire à la Municipalité de la Ville d'Aulnay-sous-Bois et à son maire.

Dans cet article, vous affirmez péremptoirement que « *Pour la 6e fois le blog indépendant MonAulnay.com est poursuivi pour diffamation par la municipalité LR d'Aulnay-sous-Bois.* ».

Vous y ajoutez que « *Depuis le début de son mandat à Aulnay-sous-Bois, Bruno Beschizza a intenté plusieurs actions contre des blogueurs et opposants politiques locaux. Ces actions ont été financées par la mairie et jusqu'à ce jour, se sont toutes soldées par des échecs.* »

Vous prétendez ainsi que Monsieur Bruno BESCHIZZA serait à l'initiative d'une nouvelle procédure pénale contre les responsables du blog MonAulnay.com. Procédure qui s'inscrirait dans la continuité des actions judiciaires engagées par la Ville.

Rien n'est plus faux !

En effet, contrairement à ce que vous affirmez, ni la Municipalité ni Monsieur Bruno BESCHIZZA ne sont à l'initiative de cette procédure pénale.

Il s'avère que c'est Monsieur Naguib BENLARBI, **et lui seul**, qui, à titre privé, a déposé une plainte avec constitution de partie civile devant le Doyen du Juge d'Instruction.

Cette procédure pénale ne concerne donc ni la Municipalité ni Monsieur Bruno BESCHIZZA.

Par conséquent, le titre de votre article pour le moins racoleur, n'annonce en réalité qu'une fausse information destinée à nuire à Monsieur le Maire.

Pour terminer, il est utile de rappeler à l'auteur de cet article que la critique - surtout en matière politique - est un exercice méthodique du discernement.

Cet article ne peut que témoigner du manque total de discernement et de prudence de son auteur lorsqu'il s'agit d'évoquer Monsieur le Maire.

Ce droit de réponse commandera nécessairement à Monsieur SUAUDEAU de corriger son article pour y apporter toutes les modifications utiles à un débat politique apaisé.